

## Communiqué de Presse

---

### Lancement de la 3<sup>e</sup> édition du Budget participatif nivernais

Après le succès du Budget participatif nivernais, en 2019 et 2020, le Conseil départemental de la Nièvre lance la 3<sup>e</sup> édition de cet outil de démocratie participative, ce jeudi 15 avril 2021.

Comme les années précédentes, les personnes physiques habitant en Nièvre (résidence principale ou secondaire), travaillant dans le département, étant scolarisées au moins en classe de 6<sup>e</sup>, ou les personnes morales (associations...) de droit privé à but non lucratif ayant leur siège social dans la Nièvre, pour peu qu'elles n'aient pas déjà été lauréates précédemment, sont invitées à déposer leurs projets d'intérêt collectif, utiles aux Nivernais, relevant d'un des champs de compétences du Conseil départemental (solidarité, santé, éducation et jeunesse, citoyenneté, environnement et biodiversité, culture et sauvegarde du patrimoine, sport, tourisme, numérique, mobilité, proximité et accessibilité de tous aux services publics, cadre de vie). Ces projets doivent représenter une dépense d'investissement qui ne générera pas de coûts induits pour le Département de la Nièvre, hors le financement, à hauteur de 80 %, dudit projet, dans la limite de 12 000 euros TTC (montant total maximum du projet : 15000 euros TTC).

Ce sont les Nivernaises et les Nivernais, comme en 2019 et 2020, qui voteront pour désigner les projets lauréats en 2021 (sur la base d'au moins un projet lauréat par canton). La nouveauté, cette année, c'est que l'enveloppe globale du Budget participatif nivernais passe de 280 000 à 380 000 euros (dont 30 000 euros pour les projets des collégiens).

Le calendrier des opérations est le suivant :

- **Du 15 avril au 15 juin 2021** : dépôt du projet, avec les pièces justificatives, par courrier au Conseil départemental de la Nièvre (Direction de la communication et de l'Innovation citoyenne - Budget participatif - 64, rue de la Préfecture - 58039 Nevers Cedex) ou sur le site internet [www.budgetparticipatifnivernais.fr](http://www.budgetparticipatifnivernais.fr) ;
- **Du 16 juin au 15 septembre 2021** : étude de recevabilité des projets par les services du Conseil départemental ;
- **Du 20 au 30 septembre 2021** : prise de contact avec les porteurs de projets recevables et organisation d'un atelier pour les aider à organiser leurs campagnes électorales ;
- **Du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2021** : phase de votes en mairie, sur le site internet [www.budgetparticipatifnivernais.fr](http://www.budgetparticipatifnivernais.fr) ou dans les collèges ;
- **Première quinzaine de décembre 2021** : dépouillement et réunion de la commission des litiges de vote ;
- **Avant les congés scolaires de décembre 2021** : proclamation des résultats.

La presse est chaleureusement invitée à relayer ces informations.

#### Contacts :

Stéphane Jean-Baptiste / Directeur de cabinet du président / 06 71 64 72 94  
Emmanuel Coulombeix / Chargé de contenu éditorial / 03 86 60 69 39